

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le Responsable de la MICA

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Chargé de projets communaux voirie et espaces publics

Grade et filière	TECHNICIEN ou INGENIEUR / TECHNIQUE
------------------	-------------------------------------

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique

PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES			
DIRECTION	MISSION	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
	Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA)	Cité Jean Bouhey	DIJON

Liaisons fonctionnelles transversales (Intra et inter-service, inter-direction...)

- Service en charge de l'aménagement routier
- Agences Territoriales
- Autres collaborateurs du service d'assistance aux collectivités
- Service Aide aux collectivités

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ? NON
 Nombre de personnes encadrées :

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ? NON
 Nombre de personnes encadrées :

B) Relations externes

- Maires
- Associations
- SICECO (Syndicat Intercommunal d'Energie de Côte-d'Or)
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, d'Environnement)
- Architectes
- Bureaux d'études
- Géomètres
- Entreprises de travaux publics
- Gestionnaires de réseaux
- Services de la Région
- Services de l'État
- Services techniques d'autres collectivités

3) MISSIONS PRINCIPALES :

- Accompagne et conseille les communes dans leurs projets d'aménagement, de gestion ou d'entretien de la voirie et de l'espace public,
- Assiste les communes dans la recherche des financements et la constitution des dossiers de demande de subventions,
- Dans le cadre d'une mise à disposition partielle, conduit, pour le compte des communes qui adhèrent à l'Agence technique départementale, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) depuis les études techniques de diagnostic, définition de projet, de conception d'aménagements jusqu'à la réception des travaux,
- Peut être amené à réaliser pour les petits travaux de voirie une mission de maîtrise d'œuvre.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

- **Accompagne et conseille les communes dans leurs projets d'aménagement, de gestion ou d'entretien de la voirie et de l'espace public :**
 - Écoute, comprend et traduit techniquement les besoins exprimés par les collectivités,
 - Recherche des éléments de réponse (mobilisation de documents, de partenaires ...),
 - Mène une réflexion orientée dans le sens de l'intérêt de la collectivité demandeuse,
 - Vérifie la conformité de la réalisation des opérations aux prescriptions techniques imposées par le Conseil Départemental pour les travaux sur Routes Départementales.
- **Pour les collectivités adhérentes à l'Agence technique départementale, et dans le cadre d'une mise à disposition partielle, conduit pour le compte des communes qui en font la demande d'AMO :**
 - Réalise des diagnostics (sécurité, état de chaussée, signalisation ...),
 - Traduit des besoins exprimés par la collectivité demandeuse en programme fonctionnel,
 - Indique les différents partenaires à consulter (communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, occupants du domaine public, Architectes des Bâtiments de France, riverains ...) et éventuellement assiste dans les procédures,
 - Aide à la consultation (rédaction du programme, conseil sur les procédures) et au choix d'un maître d'œuvre,

- Accompagne dans le suivi technique du marché de MOE (maîtrise d'œuvre),
- Accompagne lors de la phase travaux aux côtés du MOE (maître d'œuvre).
- **Peut être amené à réaliser pour les petits travaux de voirie une mission de maîtrise d'œuvre :**
 - Rédige des marchés de travaux (petits travaux simples inférieurs à 50 000€),
 - Assure le suivi de travaux simples.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- Contacts avec des élus
- Déplacements fréquents
- Mise à disposition partielle Conseil Départemental / Agence Technique Départementale
- Connaître parfaitement les limites de son intervention et dans quel cadre elle a lieu
- Savoir rendre compte tant auprès des élus qu'à l'interne
- Participer à l'évaluation globale de l'activité du service

6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES

Élaborer un diagnostic et proposer un programme d'intervention

Piloter la réalisation des projets

Constituer, vérifier ou rédiger les dossiers techniques des marchés

Maîtriser les procédures de consultation, de choix et de désignation des divers intervenants

Mettre en évidence les contraintes techniques conditionnant la faisabilité technique du projet

Planifier les tâches au moyen d'outils appropriés et définir des points de contrôle

Contrôler la qualité, les coûts et les délais du projet

Proposer des variantes de solutions technologiques pour répondre à un problème posé

Contrôler la gestion et les engagements de dépenses

Mener et s'assurer du respect de l'ensemble des procédures préalables, réglementaires

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Estimer les coûts de réalisation des ouvrages et leur coût d'entretien et d'exploitation

Connaître les techniques de génie civil : routes et ouvrages d'art et réseaux

Apporter aux élus des arguments techniques d'aide à la décision

Connaître la réglementation et les normes techniques

Organiser et coordonner le travail en définissant les missions et les objectifs de chacun des membres de l'équipe

Préparer et animer des réunions avec des élus et/ou des usagers

Informers le porteur du projet sur les aides de la collectivité et le conseiller dans ses démarches

Connaître la politique et les critères de subvention